



Appel à projets d'animations pour la saison 2019 à Charlemont, Citadelle de Givet

Appel à projets d'animation ouvert jusqu'au 28 février 17h00

I. Contexte

I.I. Le porteur de l'appel à projet

Située au Nord du département des Ardennes, dans la pointe septentrionale de la Vallée de la Meuse française, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale créé par arrêté préfectoral du 25 décembre 1987 représenté par son Président, monsieur Bernard DEKENS. Il regroupe 19 Communes comptant 28 304 habitants qui s'étend sur un territoire de 232 km² de Givet à Revin.

I.II. Charlemont : un site, une histoire, un avenir

Un site,

Charlemont, Citadelle de Givet constitue un enjeu territorial d'importance. Ce site dominant la Meuse, présente un patrimoine historique et naturel remarquable. En effet, bordé de la Réserve Naturelle au sud, et étendu sur plus de 85 hectares, Charlemont se compose de grands espaces naturels : bois, plaines calcicoles, buxaie. Ces espaces abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques (orchis singe, chiroptères, lézards des murailles...etc). Des opérations visant à protéger et conserver les espèces d'intérêt patrimonial et leurs habitats sont mises en œuvre.

Une histoire,

Charlemont, Citadelle de Givet quittée par les militaires en 2009, a été achetée par la CCARM en 2015. Son histoire débute en 1555, et se poursuivra sous le règne de Louis XIV par l'intervention de Vauban jusqu'à ses dernières transformations au 19^{ème} siècle. Réhabiliter en Centre d'Entraînement Commando à la moitié du 20^{ème} siècle, l'ensemble dominant la Meuse et la Commune de Givet se caractérise par son ensemble d'ouvrage architecturaux militaires historiques, ses grands espaces et les bâtiments de casernement modernes.

Un avenir,

En 2017 puis 2018 la CCARM a ouvert le site aux visites payantes. L'expérience menée jusqu'alors, permet d'envisager l'amélioration des conditions d'accueil pour la saison estivale 2019 et au-delà.

II. L'appel à projet

II.I. Objectif

L'objectif du présent appel à projets est de permettre à divers types d'organisations de proposer des animations événementielles durant la saison touristique 2019 de Charlemont, citadelle de Givet.

Les participants à l'appel à projets sont invités à faire preuve d'imagination dans les animations proposées. Par ailleurs, l'activité proposée doit être un moyen de découverte du patrimoine naturel et culturel, et être respectueuse de l'environnement.

La CCARM a élaboré une liste de thèmes qui s'appuient sur des fêtes nationales ou autres thématiques, auxquelles les propositions doivent répondre ou s'inspirer fortement :

- Chasse à l'œuf pendant la période de Pâques,
- Fête de la nature,
- Spectacle musical ou concert : Fête de la musique ou autre période,
- Animation dans le village : marché aux fleurs, artisans, ...etc,
- Animation nocturne : montée aux flambeaux, soirée conte,
- Spectacle vivant : déambulation, animation théâtrale, ...etc,
- Animation autour de la nuit des étoiles et chauves-souris,
- Fête de la gastronomie,

Les dates proposées par les candidats peuvent être weekend des mois d'avril à septembre, à l'exception des 15-16 juin, 23 juin, 30 juin et 21-22 septembre, pendant lesquelles des animations sont déjà prévues.

Cependant au gré du calendrier et des projets reçus, de l'espace nécessaire à la localisation, toutes les propositions seront étudiées.

De même, les animations ne pourront avoir lieu les mardi, jour de fermeture du site.

II.II. Les structures concernées

Le présent appel à projets tend à recueillir des propositions émanant d'associations, de prestataires touristiques, PNR, office de tourisme, et autres.

La CCARM étudiera les propositions réalistes, faisables, organisées aux frais et risques du candidat.

A ce stade la CCARM se réserve le droit de prendre en charge les coûts de défraiement des organisateurs sélectionnés.

Le soutien en matière de promotion (presse, internet, réseaux sociaux) et l'accompagnement sur la communication pourrait s'inscrire dans le plan de communication global de la CCARM. Ces éléments seront à discuter.

Les organisateurs auront la possibilité de commercialiser leur prestation afin de couvrir leur frais.

Dans ce cas, les conditions d'organisation et d'entrée aux visiteurs sur le site seront discutées entre le candidat et la CCARM.

II.III. Contact pour tous renseignements

CCARM - Madame TEPEINT-MALCORPS Audrey – Tél. : 03.24.41.50.90 – Email : charlemont@ardennerivesdemeuse.com

CCARM – Monsieur LARNAUDIE Xavier ou Madame SAMSON Karine – Tél. : 03.24.41.50.90 – Email : tourisme@ardennerivesdemeuse.com

Un avis d'appel à candidatures est diffusé sur les sites de la CCARM et dans le journal L'union-L'ardennais.

Le dossier de présentation de l'appel à projet 2019 pour les animations de Charlemont, citadelle de Givet, est téléchargeable sur les sites :

www.ccarm.fr

www.charlemont-citadelle-de-givet.fr

III. Modalités de candidature et engagements

Un dossier doit être déposé pour chaque projet **au plus tard le 28 février 2019, 17H00** :

- soit par mail aux adresses suivantes :
tourisme@ardennerivesdemeuse.com
et
president@ardennerivesdemeuse.com
- soit par courrier à l'adresse postale suivante :
Ardenne Rives de Meuse
29 rue Méhul
08600 GIVET

Pièces à fournir :

- dossier de candidature à renseigner (en annexe au présent)
- descriptif du projet (en annexe au présent)

III. I. Sélection des dossiers

Les dossiers seront évalués par le Groupe de Travail Charlemont, constitués d'élus de la CCARM, lesquels pourraient demander des renseignements complémentaires avant de dresser la liste des attributaires à l'appel à projets.

Le porteur de projet ayant déposé sa candidature dans les délais sera informé au plus tard le **28 mars 2019** des suites réservées à sa demande.

Dans l'hypothèse où son projet est retenu, il confirmera sa participation et fournira les pièces complémentaires suivantes :

- les attestations justifiant d'une assurance pour l'organisation de l'activité proposée

III.II. Engagements du porteur de projet

Les porteurs de projets retenus s'engagent à mettre en œuvre le(s) projet(s) sélectionné(s) tel que présenté à la CCARM. A l'issue de la période de sélection et de la mise au point éventuelle des conditions d'accueil et d'organisation, l'engagement des porteurs de projet sera formalisé via la signature d'une convention d'occupation temporaire avec la CCARM.

Les porteurs de projets s'engagent à ce que les logos de la CCARM, de la marque Ardenne et de Charlemont, citadelle de Givet soient présents sur les documents informatifs ou promotionnels.

IV. Annexes

IV.I. Dossier de candidature (à compléter par les candidats)

Je soussigné Monsieur/Madameprésente la candidature de à l'appel à projet Charlemont 2019, pour le compte de :

Nom de la Cie, Structure ou Association :

Nom du responsable :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :Ville :

Tél bureau :

Tél portable :

E-mail :

Site internet et autres médias :

Date de création :

Objet de l'association :

Pour l'animation de Charlemont, Citadelle de Givet, dans le respect du présent règlement, je vous propose :

(Décrire en quelques mots l'animation événementielle proposée).

Aux dates suivantes :

qui mobilisera (nombre de personnes sur place) :

Nous sommes en capacité d'être autonome sur cette action : OUI NON

A défaut nos besoins sont :

.....

.....

.....

.....

Fait à le

(nom-signature)

IV.II. Description du projet (à compléter par les candidats)

Intitulé de l'animation :	
Nom du référent :	
Qualité :	
Tél :	Email :

Thème / concept :
Description du projet :
Public concerné :
Organisation (dates, lieux, espaces, matériel) :
Promotion assurée par le porteur de projet :
Tarif de l'animation :
Budget prévisionnel :

Fait à :
Le :
Nom et signature :